

Distr.  
LIMITEE

DP/1994/L.4/Add.1  
9 juin 1994

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Session annuelle 1994  
6-17 juin 1994, Genève

PROJET DE RAPPORT SUR LA SESSION ANNUELLE

Additif

III. L'AVENIR DU PNUD

1. L'Administrateur a présenté ce point de l'ordre du jour, déclarant que la première session annuelle du nouveau Conseil d'administration marquait un tournant majeur pour la fonction de supervision du PNUD et avait d'ores et déjà donné un caractère beaucoup plus étroit à la relation de consultation entre les Etats membres et le PNUD. En fait, comme l'Administrateur l'a expliqué, son exposé officiel avait déjà été publié dans le document intitulé "Initiatives pour le changement" et portant la cote DP/94/39. L'Administrateur a réaffirmé quels étaient les principes fondamentaux du PNUD : universalité, neutralité et absence de conditionnalité, auxquels il faut ajouter le caractère de don que son aide revêt. Le PNUD espérait pouvoir travailler avec la totalité des pays bénéficiaires sur la base de leurs priorités nationales. Les cinq grandes raisons qui motivaient le changement étaient les suivantes : le monde est en pleine mutation; l'aide publique au développement (APD) est critiquée; la guerre froide ayant pris fin, l'Organisation des Nations Unies se transforme; le PNUD lui-même, quand il en est fait le bilan, n'a plus de

mission ni d'axe clairement définis; et les ressources financières se modifient aussi, l'ADP occupant une place moins grande tandis que les opérations d'aide humanitaire d'urgence et de maintien de la paix sont de plus en plus exigeantes.

2. Dans son rapport sur les "Initiatives pour le changement", l'Administrateur a cherché à puiser dans plusieurs idées et questions qui s'imposent actuellement de plus en plus de quoi recentrer la mission et l'action du PNUD. Ce recentrage s'appuie sur le développement humain durable, cadre destiné à répondre aux priorités nationales, qui tente de fournir une solution aux questions les plus cruciales que les pays rencontrent sur la voie du développement. Ce recentrage s'inspire des principes définis par l'Assemblée générale et par l'ancien Conseil d'administration et aussi par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

3. L'Administrateur a souligné que le concept de développement humain durable n'était nullement incompatible avec le droit souverain qu'ont les pays de déterminer leurs propres priorités et ne faisait pas non plus appel à la moindre forme quelconque de conditionnalité. Au contraire, l'établissement de grands secteurs de recentrage permettrait au PNUD de s'occuper mieux, avec une efficacité accrue, des domaines auxquels les gouvernements eux-mêmes ont attribué le plus haut rang de priorité et d'urgence. C'est cette mission qui a été définie dans ses grandes lignes lorsque le Conseil d'administration s'est réuni en février 1994. Les initiatives pour le changement énoncent une série de mesures que l'Administrateur propose pour renforcer le PNUD et sa capacité à desservir les pays bénéficiaires. L'Administrateur cherchait à proposer des mesures qui s'inspirent des orientations que le Conseil lui avait d'ores et déjà indiquées autrefois.

4. Le Secrétaire général adjoint au Département des services d'appui et de gestion pour le développement a pris ensuite la parole devant le Conseil. Le Département était extrêmement satisfait des priorités assignées à l'action du PNUD qui étaient définies dans le rapport de l'Administrateur intitulé "Initiatives pour le changement". Tout comme l'Administrateur, le Secrétaire général adjoint attachait beaucoup d'importance à la collaboration entre le PNUD et le Département, car l'un et l'autre étaient en pleine restructuration. Le Département mettait en place des liens plus étroits avec le PNUD et le Secrétaire général adjoint a notamment cité à cet égard la création d'un

groupe de travail mixte qui a pour tâche de renforcer le soutien technique à apporter au PNUD.

5. Les délégations ont dans l'ensemble souscrit à l'initiative de l'Administrateur qu'elles ont tenu à remercier. Selon certaines d'entre elles, l'Administrateur a des idées novatrices, et une vision d'avenir reposant sur des convictions solides. La plupart des délégations l'ont remercié d'avoir mieux défini l'avenir du PNUD et d'avoir expliqué quels étaient désormais les objectifs et les priorités thématiques du Programme. L'examen de l'avenir du PNUD témoignait d'un remarquable effort intellectuel. Il répondait fort bien au programme d'action que l'Administrateur avait promis au nouveau Conseil, lors de sa première session ordinaire, de lui présenter. Plusieurs délégations ont dit que le concept de développement humain durable correspondait en tous points à leurs propres objectifs nationaux. Pour beaucoup de délégations, il s'agissait là d'une excellente série d'initiatives et elles souscrivaient volontiers, dans l'ensemble, aux objectifs et aux modes d'action définis par l'Administrateur. Pour certaines délégations, ce pourrait être là une contribution importante à la mise en oeuvre de l'"Agenda pour le développement" du Secrétaire général. Les intervenants ont, en règle générale, bien accueilli le concept de développement humain durable, certains d'entre eux demandant des précisions sur la façon dont il serait mis en pratique. Plusieurs intervenants ont, par ailleurs, demandé que le recentrage soit clairement défini et assorti d'un calendrier de mise en oeuvre. Certains ont également beaucoup insisté sur la nécessité de faire référence aux priorités nationales. Une délégation a fait observer que le modèle en question ne pouvait pas être appliqué uniformément à tous les pays.

6. En ce qui concerne les secteurs du recentrage qu'évoquait l'Administrateur dans son rapport, certaines délégations ont mis le PNUD en garde, lui demandant de ne pas se laisser entraîner sur le terrain politique; il importe, à leur avis, de respecter la souveraineté nationale en ce qui concerne les mécanismes de supervision. Les quatre secteurs dont l'Administrateur parlait sont vastes, et, selon plusieurs délégations, il faudrait établir un programme qui soit clair. Le recentrage pourrait être complété, selon l'une des délégations, par la note de stratégie nationale. En rassurant les délégations, l'Administrateur, dans sa réponse aux questions posées, a souligné à nouveau que l'aide du PNUD était par définition neutre et ne faisait appel à aucune conditionnalité.

7. Plusieurs délégations ont dit que le PNUD était désormais tenu à la plus grande prudence financière, les ressources étant actuellement limitées, l'une d'elles précisant que le PNUD devrait investir mieux dans le capital humain. Une délégation a suggéré en outre d'adopter un système d'attribution des ressources plus souple que le système actuel, celui du chiffre indicatif de planification (CIP).

8. Les membres du Conseil ont, dans l'ensemble, approuvé la création des groupes de travail techniques associant le PNUD à certains de ses partenaires du système des Nations Unies. Il a été demandé au PNUD de renforcer ce partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres entités aussi et de promouvoir fortement une division rationnelle du travail. Le PNUD jouait, au niveau des pays, un rôle essentiel de coordination et certains ont demandé un renforcement de la fonction de coordonnateur résident. Pour certaines délégations, le concept de développement humain durable donnait le cadre voulu au renforcement de la coordination de l'aide. Plusieurs délégations ont tenu également à souligner que la résolution 47/199 de l'Assemblée générale était un instrument de coordination particulièrement utile. Quant aux changements d'ordre institutionnel signalés dans le rapport de l'Administrateur, ils ont en règle générale été approuvés. Une délégation a demandé au PNUD d'établir un nouvel organigramme incorporant les changements en question.

9. Un certain nombre de délégations ont exprimé des réserves sur l'édition de 1994 du Rapport sur le développement humain, le PNUD devant prendre garde à ne pas aller au-delà du mandat qui lui est imparti en matière économique et sociale. L'Administrateur a indiqué qu'il tiendrait dûment compte de toutes les observations formulées et veillerait désormais à ce que des spécialistes du niveau voulu soient systématiquement consultés lors de l'élaboration du rapport.

10. L'Administrateur a tenu à répondre aux questions des délégations pendant tout le débat. La mise au point des finalités et des objectifs du PNUD continuerait de faire l'objet d'un dialogue permanent avec le Conseil d'administration.

-----